

Mardi 31 mars 2020



**Destinataires :** Tous les membres de la Fédération  
Partenaires  
Conseil d'administration  
Employés de la Fédération

**De :** Gymnastique Québec

**Sujet :** État de la situation actuelle

Chers membres,

Pour donner suite aux récents points de presse quotidiens du premier ministre du Canada, Monsieur Justin Trudeau, ainsi que du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, en lien avec la situation du Coronavirus COVID-19, vous trouverez ci-dessous certains éléments d'utilité que nous vous partageons.

1) Au 25 mars – nouvelles mesures

**Gouvernement fédéral :**

- L'isolement des voyageurs entrant au pays devient une obligation de demeurer chez soi, en quarantaine, pour une période de quatorze (14) jours;
- Prestation canadienne d'urgence (PCU) : 2,000 \$ par mois pour les travailleurs privés de salaire en raison de la crise actuelle (perte d'emploi, maladie et mise en quarantaine). Les requêtes se feront via internet et un portail sera mis en service début avril.

**Gouvernement provincial :**

- Tous les voyageurs, incluant le retour progressif des « snowbirds » au Québec, doivent obligatoirement se mettre en quarantaine pour une période de quatorze (14) jours;
- Priorité à se nourrir et à se loger : demande de compréhension des propriétaires pour la réception de leur paiement de loyer vers le 6 avril, le temps de permettre à leurs locataires (pour ceux concernés) de recevoir leurs prestations du fédéral.

2) Rappels importants

- Les mesures mises en place visent à éviter la contagion ;
- On reconnaît que le niveau de stress des québécois est présent et augmente – des outils sont disponibles et d'autres seront annoncés ;
- Le Gouvernement du Québec est en lien avec le Gouvernement fédéral afin de coordonner certaines dispositions auprès des citoyens québécois (ex. assurance chômage : 6 avril 2020) ;
- Fermeture jusqu'au 13 avril 2020 de toutes les entreprises et commerces jugés non essentiels : « On met le Québec sur pause pendant trois semaines. » ;
- Fermeture des restaurants; seuls les services au volant et les livraisons à domicile demeurent permis

- Les écoles demeurent fermées jusqu'au 1er mai 2020, les examens du ministère sont annulés ;
  - Les services de garde demeurent fermés jusqu'au 1er mai 2020 ;
  - Éviter de se déplacer pour ne pas répandre la propagation d'infections possibles ;
  - Éviter les rassemblements à l'extérieur tout comme à l'intérieur ;
  - Les personnes âgées de 70 ans et plus doivent demeurer confinées tout en permettant quelques sorties pour prendre l'air sans le faire de façon regroupée ;
  - Éviter d'aller visiter toute personne dans les CHSLD et foyers pour personnes âgées (à moins de permission convenue).
- 3) Ressources nécessaires pour surmonter la présente crise  
Vous trouverez sur le site web ci-dessous les outils et les ressources qui vous permettront de passer à travers les difficultés que nous réservent les prochains mois :  
<https://www.espaceobnl.ca/fr/nouvelles/49026>
- 4) Mémos juridiques  
Nous vous demandons également de prendre connaissance des mémos juridiques ci-dessous partagés par Le Regroupement Loisirs et Sports Québec (RLSQ) après consultation de ses avocats. Ces outils vont vous fournir les réponses claires à certaines de vos questions tout en ayant un avis légal.

Les mesures administratives détaillées concernant les remboursements des frais d'inscriptions aux compétitions vont suivre dans les prochaines semaines.

- 5) Prestation de services de GymQC
- Les employés privilégieront le mode télétravail jusqu'à nouvel ordre;
  - La planification des rencontres en tiendra compte et nous privilégierons les technologies communicationnelles.

Vous trouverez également ci-dessous le tableau de **l'ensemble des événements annulés** mis à jour à la suite des récentes décisions prises par le gouvernement.

Prenez note que **l'Institut National du Sport (INS) est fermé jusqu'au 3 mai.**

La Fédération demeure en lien avec les autorités gouvernementales concernées et nous nous assurerons de vous tenir informés de tout changement significatif.

La santé de nos membres nous tient à cœur!

Prenez soin de vous, pensez à votre entourage et restez en sécurité.

Cordialement,



Serge Castonguay  
Directeur Général  
Gymnastique Québec

Circuit	Comité organisateur	Nom de l'événement	Lieu (où)	Dates	Statut en date du 26 mars	Confirmation du statut
Provincial	Magny-Gym	GAF - Deuxième sélection Zone 2 JO6-JO7	Montmagny	14-15 mars	Annulé	
Provincial	Gym-Plus	GAF - Deuxième sélection Zone 1 JO4-JO5	St-Jérôme	21-22 mars	Annulé	
Provincial	Virtuose	STR - Troisième Coupe Québec	Longueuil	21-22 mars	Annulé	
Provincial	Virtuose	STR - Élite Canada	Longueuil	19-20-21-22 mars	Annulé	
Provincial	Questo	GR - Championnat québécois	Montréal	28 mars	Annulé	
Provincial	Gymnika	GAF - Deuxième sélection Zone 1 JO6-JO7	Repentigny	28-29 mars	Annulé	
Régional	Zénith	GAF/STR - Sélection régional #3	St-Jérôme	14-15 mars	Annulé	
Régional	Gadbois	GAF/STR - Sélection régional #3	Montréal	14-15 mars	Annulé	
Régional	Jeune-Aire	GAF/STR - Sélection régional #3	LaSalle	14-15 mars	Annulé	
Régional	Rythmik Qc	GR - Finale régionale des Jeux du Québec	Montréal	14-15 mars	Annulé	
Régional	Québec Performance	GAF - Évaluation DÉFI 1-2	Québec	15 mars	Annulé	
Régional	Les Élans	GAF/STR - Sélection régional #3	Acton-Vale	21-22 mars	Annulé	
Régional	Gym-As	GAF/STR - Sélection régional #3	Marieville	21-22 mars	Annulé	
Régional	Jako	GAF/STR - Sélection régional #3	Jonquière	22 mars	Annulé	
Régional	Rikigym	GAF/STR - Sélection régional #3	Rimouski	28-29 mars	Annulé	
Régional	Popgym	GAF/STR - Sélection régional #3	Gatineau	28-29 mars	Annulé	
Régional	Voltige	GAF/STR - Sélection régional #3	St-George	28-29 mars	Annulé	
Régional	Bois-Francis	GAF/STR - Sélection régional #3	Victoriaville	28-29 mars	Annulé	
Régional	Baie-Comeau	GAF/STR - Sélection régional #3	Baie-Comeau	28-29 mars	Annulé	
Régional	Viagym	STR - Camp FRJQ	Terrebonne	4 avril	Annulé	
Provincial	Envol	GAF - Deuxième sélection JO8 et +	Lévis	4-5 avril	Annulé	
Provincial	Envol	GAF - Deuxième sélection Zone 2 JO4-JO5	Lévis	3-4 avril	Annulé	
Régional	Gymnacentre, Questo, ARGMC	GAF/GAM/STR/GR - Jeux de Montréal	Montréal	4-5 avril	Annulé	
Régional	Gymkara	GAF/STR - Sélection régional #3	Val d'Or	4-5 avril	Annulé	
Régional	Gymslic	GAF - Régional 2-3 et DEFI	St-Laurent	4-5 avril	Annulé	
Régional	Hopla	GAF/STR - Sélection régional #2	Joliette	4-5 avril	Annulé	
Régional	Hopla	PK - Évaluation	Joliette	4-5 avril	Annulé	
Provincial	Dynamix	STR - DEFI	Varenes	10-avril	Annulé	
PNCE	Asymétriques	PNCE - Formation fondement	Montréal	11-12-avril	Annulé	
Provincial	Nouveau-Brunswick	GR - Championnats de l'Est	Moncton	16-19 avril	Annulé	
Provincial	Dymagym	GAF - Qualification provinciale	Magog	17-19 avril	Annulé	
Provincial	Dymagym	GAM - Finale Coupe Québec	Magog	17-19 avril	Annulé	
Provincial	Québec Performance	GAF/GAM/STR - Championnats québécois	Québec	24-26 avril	Annulé	
Régional	Rythmi Gym	GR - Invitation	Montréal	24-26 avril	Annulé	
Provincial	Wimgym	GAF - DEFI	Dorval	1-3 mai	Annulé	
Provincial	Viagym	GAF/GAM/STR - Challenge des régions	Terrebonne	1-3 mai	Annulé	
Provincial	Questo	GR - Coupe Québec	Montréal	2 mai	Annulé	
Régional	Excel-Gym	GAF - Invitation DEFI 1-2-3	St-Eustache	2-3 mai	Annulé	
Provincial	Shergym	GAF/GAM/STR - Championnats de l'Est	Sherbrooke	7-11 mai	Annulé	
Provincial	Dynamix	GAF/GR/ACRO - Coupe Provinciale	Varenes	15-17 mai	Annulé	
National	Unigym	GAF/GAM/STR/GR - Championnats canadiens	Gatineau	20-24 mai	Reporté	
Régional	Gymbly	GAF - Flexi-Force et Masters	Chambly	23-24 mai	Annulé	
Régional	Gymnamic	GAF - DEFI	Charny	23-24 mai	Annulé	
Provincial	Gymnastique Québec	GAF-GAM-STR - Camp de développement	Montréal	29-31 mai	Annulé	
Provincial	Gymnastique Québec	Assemblée générale annuelle	Trois-Rivière	6 juin		1 mai
National	Gymnastique Canada	Assemblée générale annuelle	Toronto	12-14 juin		GYMCAN
PNCE	Unigym	PNCE - Formation fondement	Gatineau	20-21 juin	Annulé	
PNCE	Gymnigan	PNCE - Formation compétition 1	Shawinigan	20-23 août		1 juillet
Provincial	Gymnastique Québec	Camp Jeune Élite	Montréal	21-23 août	Annulé	
Provincial	Gymnastique Québec	RDV GymQC	Québec	28-30 août	Annulé	

# Mémo Juridique

**À :** Aux fédérations et ONL du 4545  
**De :** Legros St-Gelais Charbonneau, avocats  
**Date :** 13 mars 2020  
**Objet :** **ANNULLATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

---

Une fois qu'il a envoyé aux membres la convocation à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration peut-il l'annuler ?

Il semble que oui. En vertu de son pouvoir général et résiduaire d'administrer les affaires de la personne morale, le conseil d'administration peut ainsi annuler une assemblée qu'il a convoquée.

Dans un contexte de crise comme la pandémie du COVID-19, suivant les directives gouvernementales appelant à une grande vigilance et à la prise de mesures de protection accrues, il semble tout à fait justifié d'annuler un rassemblement pouvant possiblement être un vecteur de propagation.

Or, le bilan financier présenté aux membres lors de l'assemblée générale annuelle ne doit habituellement pas être daté de plus de quatre (4) mois. Si l'assemblée générale annuelle est reportée, il faudra être en mesure d'y présenter aux membres, en plus du bilan annuel, un bilan intérimaire, c'est-à-dire des états financiers qui ne seront pas plus vieux que quatre mois.

De plus, il est important de noter qu'il est impossible pour un organisme incorporé selon le régime québécois de tenir son assemblée générale annuelle à distance, contrairement à un organisme incorporé selon le régime fédéral pour qui il serait cependant possible de le faire.

## ***Avis de non-responsabilité***

*Cette chronique constitue un instrument d'information et de vulgarisation juridique. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme un exposé complet du droit ni comme un avis juridique du Service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec sur les points de droit qui y sont discutés. Aucune personne qui est un membre, un administrateur, un employé ou un consultant du Regroupement Loisir et Sport du Québec n'accepte ni n'assume de responsabilité ni n'a d'obligation envers qui que ce soit relativement à cette conférence ou à ce document. Vous devez obtenir des conseils juridiques particuliers sur tout point précis concernant. Pour tout conseil ou pour de plus amples renseignements, veuillez contacter les membres de notre Service juridique.*

***Par le service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec***

# Mémo Juridique

**À :** Aux fédérations et ONL du 4545  
**De :** Legros St-Gelais Charbonneau, avocats  
**Date :** 17 mars 2020  
**Objet :** **Coronavirus (Covid-19) : Force majeure et Annulation d'évènements**

---

L'écllosion des cas d'infection au Coronavirus au Québec, les différentes mesures de fermetures de lieux prises par le gouvernement provincial et son décret daté du 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, a engendré plusieurs questions au sein des membres du 4545.

Plus spécifiquement, plusieurs d'entre vous se questionnent à savoir si l'écllosion de la Covid-19 au Québec et les différentes mesures prises par le gouvernement provincial peuvent être considérées comme des évènements de force majeure et si, de ce fait, vous êtes exemptés de rembourser à vos membres les frais d'inscription qu'ils ont payés pour participer à vos évènements qui étaient prévus dans les prochaines semaines.

Voici quelques réponses à vos questions.

**1- Est-ce qu'une organisation doit rembourser à ses membres/participants les frais d'inscription à un évènement annulé en raison de la Covid-19 et des mesures prises par le gouvernement provincial pour contenir la propagation du virus?**

Nous sommes d'avis que légalement, les organisations devront rembourser à leurs membres/participants les frais d'inscription à l'évènement suivant son annulation.

La Loi prévoit que, malgré la survenance d'un évènement de force majeure, si un client a déjà payé pour un service et que, malheureusement, le prestataire de services doit annuler son évènement en raison d'une force majeure, celui-ci devra rembourser le client pour le service non rendu. En d'autres mots, pour les évènements qui ont été annulés, les membres/participants ont droit au remboursement des frais d'inscription.

**2- Qu'est-ce qu'un évènement de force majeure au sens de la Loi?**

D'une part, il est important de comprendre que la force majeure est définie par la loi et la jurisprudence comme un évènement qui :

- Au moment de la conclusion du contrat était imprévisible et qui ;
- Lorsque survient l'évènement, empêche le prestataire de fournir son service de manière absolue et permanente.

La notion d'imprévisibilité de l'évènement doit être évaluée selon le concept de la personne raisonnable, prudente et diligente qui, placée dans les mêmes circonstances, arriverait à la conclusion qu'il s'agit bel et bien d'un évènement de force majeure.

**3- L'écllosion de la Covid-19 au Québec et les mesures prises par le gouvernement provincial pour la freiner sont-elles des évènements de force majeure?**

Nous sommes d'avis que l'écllosion de la Covid-19 au Québec et les mesures prises par le gouvernement provincial pour ralentir l'évolution de cette pandémie sur le territoire québécois, sont des évènements de force majeure. Lesdits évènements répondent aux critères d'imprévisibilité et d'impossibilité totale pour une organisation de fournir sa prestation de services.

Cependant, si, dans les rares cas où, au moment de la conclusion de votre contrat avec vos membres/participants, vous avez précisé qu'une pandémie et/ou la Covid-19 ne constituaient pas une force majeure, alors à ce moment-là, ce type d'évènement ne pourra pas être considéré comme un évènement de force majeure. Vous devez évidemment vérifier préalablement les contrats que vous avez conclus avec vos membres/participants avant de déterminer si cette situation constitue ou non un évènement de force majeure.

Si des précisions additionnelles étaient nécessaires, nous vous invitons à contacter le service juridique du *RLSQ*.